

**Entrepreneuriat Au Féminin**

DOSSIER DE CANDIDATURE 2019

TROPHEES ENTREPRENEURIAT AU FEMININ

OSEZ !

**Organisme ayant transmis le dossier : NOM / Prénom :**            **Département :**

**Nom de l’entreprise : E-mail :**

      **Tél :**

**Catégorie :**

**Règlement du concours en page 9**

**Dans quelle catégorie choisissez-vous de concourir :**

TROPHÉES

**[ ]**  **Trophée de la création d’entreprise :** Le trophée a pour but de promouvoir la création ou le projet de création d’entreprise, de valoriser les créateurs et de les récompenser (l’entreprise doit avoir été créée après le 01/05/2017).

**[ ]**  **Trophée de la reprise d’entreprise :** Ce trophée récompense la meilleure reprise d’entreprise qui, dans le contexte actuel difficile, participe au dynamisme économique de notre pays.

**[ ]  Trophée des métiers à conquérir**: L’objectif de ce trophée est de récompenser la femme qui gère une entreprise dans un secteur dit masculin.

**[ ]  Trophée de l’innovation :** L'entreprise sera récompensée pour le caractère novateur de ses produits/services/technologies, de son modèle de business ou de ses investissements dans des travaux de recherche pour le développement de son activité. Le tout doit permettre de créer un positionnement unique et apporter de la valeur sur son marché ou sur son industrie.

**[ ]  Trophée de la femme artisan :** Ce trophée récompensera une femme artisan qui s’illustre dans le cadre de son métier. L’entreprise devra avoir un code NAF relevant de l’artisanat.

**[ ]** **Trophée de l’Économie Sociale et Solidaire :** Le trophée aura pour but de récompenser une femme chef d’entreprise dont l’entreprise concilie activité économique, Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et utilité sociale.

**[ ]  Trophée de l’Entrepreneure du Monde et de l’Export :** Le trophée récompensera une femme entrepreneure (résidant en France ou non) dont le siège social de l’entreprise n’est pas sur le territoire Français ou l’entreprise qui aura mis en place une démarche export constructive et performante. Elle sera récompensée pour sa stratégie et les moyens mis en œuvre ou encore par l’originalité de sa réussite.

**Présentation de l’entreprise :**

* **Raison sociale :**       **Forme juridique :**
* **Nom de la dirigeante :**       **Prénom de la dirigeante :**
* **Adresse et coordonnées :**

 **Code postal :**       **Ville :**       **Pays :**

* **Téléphone :**       **Fax :**
* **Adresse mail :**       **Site web :**
* **Date de création :**
* **Activité :**
* **Capital social :**       **Répartition des parts\* :**
* **SIRET\*\* :**       **SIREN\*\* :**       **Code APE\*\*:**

***\* En cas de participation individuelle : La participante doit détenir au moins 50% des parts de l’entreprise pour les SARL et au moins 33,3% pour les SA et SAS.***

***\* En cas de co-participation : Les associées doivent détenir au moins 50% des parts de l’entreprise pour les SARL et au moins 33,3% pour les SA et SAS.
\*\* Pour les candidates hors France préciser l’information correspondante dans votre pays.***

**Critères de sélection par rapport à la candidate :**

* **Indiquez-nous vos motivations quant à votre candidature et à votre choix de catégorie : (par exemple : Qu’est ce qui vous caractérise en tant que société innovante ? Quels sont selon vous les critères de votre réussite à l’export ? Quels ont été les moteurs de la création de votre entreprise ? Ou encore, Qu’est ce qui, selon vous, vous a permis de réussir la reprise de votre activité actuelle ?)**

* **Votre parcours, vos formations et expériences professionnelles (joindre un CV) :**

* **Quelle a été votre motivation pour cette création d’activité/reprise d’entreprise et sa structure :**

* **Retracer succinctement le développement de votre société depuis sa création :**

* **Quelle peut être pour vous et votre entreprise l’utilité d’un Trophée de l’entrepreneuriat au féminin sur votre territoire ?**

* **Appartenez-vous à un réseau territorial, adhérez-vous à une organisation professionnelle, patronale… ?**

**Si oui laquelle ?**

* **Avez-vous des engagements associatifs en dehors de votre activité ? Si oui lesquels ?**

**Critères de sélection par rapport à la structure :**

* **Description précise et détaillée de votre activité (produits, services, caractéristiques techniques, à quels besoins répondez-vous ? ...)**

* **Cible de clientèle visée :**

* **Quels sont vos concurrents sur le marché en général et sur votre territoire national ?**

* **Qu’est-ce qui vous distingue de vos concurrents ? Quelles sont vos spécificités en termes d’innovation et/ou de nouvelles technologies ?**

* **Quelle est votre stratégie commerciale, comment communiquez vous, comment vous faites vous connaître ?**

* **Existe-t-il une démarche qualité dans votre structure, une certification concernant les produits utilisés ou créés…**

* **Détenez-vous une qualification professionnelle ou une certification ?**

* **Avez-vous mis en place et appliquez-vous une démarche liée à l’environnement, au développement durable ?**

**Moyens humains et matériels :**

* **Nombre d’emplois effectifs actuels en Équivalent Temps Plein (Y compris dirigeant) :**       **(dont**       **contrats en alternance)**

**Nombre d’emplois effectifs fin d’exercice 2017 :**       **2018 :**

* **Nombre d’emplois prévus à 1 an :**      **2 ans :**       **en termes de CDI, CDD, stagiaires et apprentis.**
* **Fonctions des salariés et leurs qualifications :**

* **Travailleurs handicapés :**

* **Parité :**

* **Système intéressement :**

* **Situation de l’entreprise :**
	+ **Centre d’affaires/hôtel entreprises/ pépinière/couveuse :**

**Moyens financiers : (non applicable pour « Création d’entreprise »)**

* **Les chiffres CA :**

**2017 :**       **2018 :**       **Prévision 2019 :**

* **En cas d’un investissement significatif au cours des 2 dernières années, merci de nous en décrire l’objectif et le pourcentage par rapport au CA :**
* **Résultat exploitation :**

**2016 :**      **2017 :**       **2018 :**

* **Avez-vous des dettes fiscales ou sociales :**

**Oui :**       **Non :**

* **CA à l’Export (si concerné) :**

**2016 :**       **2017 :**       **2018 :**

**Les appuis professionnels :**

* **Avez-vous bénéficié de l’appui de professionnels, pour le montage de votre projet :**

**Oui :**       **Non :**

* **Si oui, lesquels : (par exemple : approche commerciale (étude de marché, prospection…), approche financière (réalisation de prévisionnel, tenue de la comptabilité…), approche juridique ou autre**

* **Par qui :**

***Il est possible de joindre tous documents et supports (par mail uniquement) que vous jugeriez utiles à votre argumentation : plaquettes, flyers, cartes de visite, article de presse, références… De plus, merci de nous joindre une photo de vous en pièce jointe (OBLIGATOIRE).***

**Attestation, sur l’honneur, de la candidate :**

**Je soussignée Mme.**

**Souhaite participer aux Trophées de l’Entrepreneuriat Au Féminin organisés par EAF National le 6 juin 2019 à Paris.**

**A cette fin, je certifie que tous les éléments communiqués dans mon dossier de candidature sont exacts et conformes à la réalité. J’autorise le jury à procéder à toutes les vérifications utiles à l’examen de ce même dossier et à vous demander, en cas de besoin une justification des données.**

**J’autorise l’EAF National à utiliser mon image et celle de mon entreprise dans le cadre de ces TROPHEES 2019 et de la soirée de remise organisée le 6 juin 2019 à Paris, notamment par la diffusion de supports physiques et numériques par tous moyens médias et notamment sur les réseaux sociaux.**

**Dans le cas où mon entreprise ne serait pas retenue parmi les lauréates, je m’engage à ne demander aucune contrepartie aux organisateurs ni aucun dommage et intérêt pour l’éventuel préjudice de déception que je pourrais subir.**

**Fait à :**      **Le :**

**Nom et Prénom :**

**Signature du / des Chef(s) d’Entreprise avec mention « lu et approuvé » : **

**Joindre obligatoirement une photo**

ATTENTION : REGLEMENT DES TROPHÉES EAF CI-DESSOUS À SIGNER OBLIGATOIREMENT

**RÉGLEMENT DES TROPHÉES DE L’ENTREPRENEURIAT AU FEMININ**

**La signature du présent règlement (p.5) est obligatoire, tout dossier ne comportant pas le règlement signé se verra refusé.**

**Article premier : Thème**

Les Trophées de l’« Entrepreneuriat Au Féminin » sont organisés par l’EAF au national, 10 Terrasse Bellini, 92806 à PUTEAUX. Un certain nombre de réseaux Féminins et de sociétés partenaires sont également engagés à ses côtés pour la mise en œuvre de ces Trophées. Ces derniers ont pour objectif de récompenser des femmes dirigeantes d’entreprises prospères, de taille petite ou moyenne, permettant de mettre en lumière leurs savoir-faire et leurs réalisations.

Ces Trophées sont l’occasion de valoriser les talents de ces femmes entrepreneures quels que soient le métier, la nature de l’activité de l’entreprise ou leur histoire ; c’est pourquoi, 7 catégories ont été définies et 1 Trophée sera remis pour chacune de ces catégories :

* **Trophée de la création d’entreprise**,
* **Trophée de la reprise d’entreprise,**
* **Trophée des métiers à conquérir,**
* **Trophée de l’innovation,**
* **Trophée de la femme artisan,**
* **Trophée de l’Économie Sociale et Solidaire,**
* **Trophée de l’Entrepreneure du Monde et de l’Export**

Chacun des Trophées sera présenté par une Marraine ou un Parrain de choix et une ou un représentant des sociétés partenaires engagées.

**Article 2 : Délai de dépôt des dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature à remplir peuvent être téléchargés depuis le site web de l’EAF : <https://www.eaf-france.com/> et celui de la CPME Nationale : [www.cpme.fr](http://www.cpme.fr) et à partir des sites internet de nos partenaires.

Chaque dossier de candidature devra impérativement parvenir à l’EAF, **par e-mail à l’adresse suivante** : tropheeseaf2019@gmail.com , au plus tard le **7 mai 2019** à minuit. Aucun dossier papier ne sera accepté.

Tous les documents (dossier de candidature, règlement, photo et annexes) doivent être adressés en **un seul envoi.**

Un mail de confirmation de réception du dossier sera envoyé à chaque candidate.

**Article 3 : Conditions de participation**

Les candidates doivent être des femmes dirigeantes d’entreprises domiciliées et imposables en France, hormis pour le trophée « Entrepreneure du monde ».

1. En cas de participation individuelle : La participante doit détenir au moins 50% des parts de l’entreprise pour les SARL et au moins 33,3% pour les SA et SAS.
2. En cas de co-participation : Les associées doivent détenir au moins 50% des parts de l’entreprise pour les SARL et au moins 33,3% pour les SA et SAS.

L’entreprise doit avoir au minimum 2 exercices fiscaux clos et employer du personnel, pour tous les trophées hormis le trophée « Création d’Entreprise ».

Conformément à la définition européenne de la PME, l’entreprise doit avoir un effectif inférieur à 250 salariés, et réaliser un Chiffre d’affaires inférieur ou égal à 50 millions d’Euros ou avoir le total de son bilan inférieur ou égal à 43 Millions d’Euros.

Chaque candidate peut, au plus, postuler à 2 Trophées (la candidate devra procéder à 2 envois séparés pour chacune de ses candidatures). Chaque dossier incomplet sera éliminé.

Tous les dossiers de candidature doivent être intégralement remplis avec les pièces justificatives demandées jointes. Les dossiers complets devront être envoyés à l’EAF par e-mail à l’adresse suivante : tropheeseaf2019@gmail.com. Aucune documentation ne doit être envoyée par courrier.

**Chaque candidate devra fournir une photo d’identité de bonne qualité (OBLIGATOIRE).**

**Article 4 : Critères d'évaluation**

Les dossiers seront évalués selon les principes suivants :

* conformité impérative aux objectifs du concours : promouvoir la femme dirigeante d’entreprise prospère et en croissance.
* une attention particulière sera portée aux axes de développement de l’entreprise (la motivation, la création d’emploi, l’export, l’égalité homme-femme, la diversité ...).

**Article 5 : Sélection**

La sélection se fera par un jury national, composé de représentant(e)s de l’EAF National, des réseaux féminins et des partenaires, qui sélectionnera, dans chaque catégorie, 3 candidates nominées dont la lauréate.

Les candidates nominées seront invitées et pourront être accompagnées d’une personne à la cérémonie de remise des Trophées organisée le 6 juin 2019 dans les locaux de la FFB nationale, 9 rue la Perouse, 75784 Paris CEDEX 16.

Participeront à cette cérémonie officielle, les représentants de l’EAF, des réseaux féminins et des partenaires engagés ainsi que les Marraines et Parrains de chaque trophée et les invités d’honneur (dans la mesure des places disponibles).

**L’EAF communiquera la décision du Jury** **par mail** **uniquement** **aux nominées**. Les candidates pourront prendre connaissance des résultats sur le site internet EAF : [www.eaf-france.com](http://www.eaf-france.com), sur la page Facebook : EAF France et sur la page Twitter de l’EAF : eaf\_club ainsi que sur le site internet de la CPME nationale [www.cpme.fr](http://www.cpme.fr) et sur les sites internet de nos partenaires.

La lauréate de chaque Trophée sera récompensée par un trophée et des cadeaux.
A titre d’exemple, liste des cadeaux remis en 2018 par nos partenaires :

**BNP Paribas** a offert aux nominées de la catégorie « INNOVATION », une entrée le samedi à VIVATECH.

**Bpi france** a offert à toutes les lauréates des journées de formations ainsi que des accompagnements à la RSE.

**DELAROM** a offert, à toutes les lauréates et nominées, un sac cadeaux contenant plusieurs produits cosmétiques.

**GENERALI** a offert pour la lauréate et les nominées de la catégorie « ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE », un sac cadeau contenant un très beau livre d’art, un chargeur de téléphone, un MUG et un porte bloc-notes.

**La GSC** a offert à toutes les lauréates, une année de cotisation de 408€, permettant une indemnisation forfaitaire de 5 712€ en cas de perte d’activité involontaire.

​

**KPMG** a offert à la lauréate de la catégorie « CREATION D’ENTREPRISE », un accompagnement personnalisé d’une année pour l’aider dans la réalisation de son projet.

**SOROPTIMIST** a offert à la lauréate de la catégorie « INNOVATION » un chèque d’un montant
de 2 000 €.

**Viviane de Beaufort**, professeur de droit de l’UE à l’**ESSEC**, et fondatrice des programmes « women », intègrera dans son club de startuppeuses, les 2 nominées de la catégorie « CREATION D’ENTREPRISE ». Elles auront ainsi toutes les clefs pour démarrer leur projet.

**VYV** a offert à la lauréate de la catégorie « INNOVATION », une liseuse.

**Article 6 : Publicité et promotion**

Toute candidate accepte que sa participation aux Trophées de l’Entrepreneuriat Au Féminin emporte le droit pour les organisateurs et ses partenaires d'utiliser son image à des fins de communication autour du présent trophée et pour leur propre compte (notamment la parution des coordonnées des entreprises nominées dans le livret distribué le jour des Trophées et la diffusion de supports physiques et numériques par tous moyens médias et notamment sur les réseaux sociaux).

La CPME, les réseaux féminins et les partenaires engagés dans ces Trophées se réservent le droit d’utiliser les dossiers soumis, à des fins de présentation, communication médiatique et de promotion. Toutefois, certaines données confidentielles notamment les innovations technologiques dont les demandes de brevet n’ont pas été publiées au jour de la remise des trophées, les dessins et modèles enregistrés non encore publiés à cette date, les œuvres non divulguées publiquement à cette date, les contrats et projets de contrats en cours de négociation, les chiffres sensibles que la candidate ne souhaite pas voir publiés, pourront être exclues de ce droit, sur demande expresse et écrite de la candidate.

Ces informations concernées devront être clairement mentionnées dans le dossier de candidature au moment de sa remise.

**Article 7 : Responsabilité**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation, de report ou de modification des Trophées dus à des circonstances imprévues.

**Article 8 : Acceptation du règlement**

La participation aux Trophées implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement peut être consulté et imprimé à tout moment sur le site web de l’EAF : [www.eaf-france.com](http://www.eaf-france.com) et celui de la CPME Nationale : [www.cpme.fr](http://www.cpme.fr).

Il doit être retourné signé par e-mail en même temps que le dossier de candidature.

**Article 9 : Données personnelles**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, nous vous informons que les données collectées vous concernant sont destinées à l’EAF National, responsable du traitement, qui utilise ces données à des fins de gestion des Trophées.

Vous disposez d’un droit d’accès, de rectification et de retrait de vos données qui peut s’exercer en adressant votre demande par lettre recommandée avec accusé de réception à l’EAF, 10 Terrasse Bellini, 92806 PUTEAUX.

**Article 10 : Clause de propriété intellectuelle**

Toute personne impliquée dans les Trophées à savoir, les membres du jury, les représentants de l’EAF, de la CPME et des réseaux féminins, les partenaires des Trophées sont personnellement et collectivement soumis à une obligation de confidentialité vis-à-vis des données contenues dans les dossiers des candidates et s’engagent conséquemment à respecter la confidentialité des droits de propriété industrielle et intellectuelle protégés mais non publiés à la date de la remise des trophées, les innovations non encore protégées, les contrats et projets de contrats dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre de ces Trophées.

Ils s’engagent personnellement et collectivement à ne pas diffuser les données que les candidates auront définies comme confidentielles dans la procédure décrite à l’article 6.

Les candidates, nominées et lauréates ont la possibilité de communiquer au sein de leur structure, auprès de leurs réseaux professionnels notamment sur les réseaux sociaux au sujet de leur participation à ces Trophées à condition qu’elles le fassent dans des termes neutres qui ne pourraient aucunement porter préjudice aux organisateurs, EAF, CPME, partenaires et membres du jury et en apposant la marque des Trophées dont les droits appartiennent en exclusivité à EAF :

Signature du / des candidates précédée de la mention « lu et approuvé »

« Lu et approuvé » [ ]

Le

A

Nom de la candidate signataire



Signature de la candidate signataire

****

|  |  |
| --- | --- |
| **Informations et documents obligatoires** | **Cadre réservé à l’EAF** |
|  | N° de dossier : |       |
|  | Complet  | [ ]  |
|  | Incomplet | [ ]  |
|  |  |  |
|   | Vérification par la candidate  | Vérification de l’EAF (Ne pas remplir)  |
| Catégorie | [ ]  | [ ]  |
| Nom de la Société | [ ]  | [ ]  |
| Nom / Prénom | [ ]  | [ ]  |
| SIRET  | [ ]  | [ ]  |
| Département | [ ]  | [ ]  |
| Pourcentage des parts | [ ]  | [ ]  |
| Date de création | [ ]  | [ ]  |
| Parts de l'entreprise  | [ ]  | [ ]  |
| Photo | [ ]  | [ ]  |
| Règlement signé | [ ]  | [ ]  |
| Dossier signé | [ ]  | [ ]  |

**Vous pouvez si vous le souhaitez, cocher les cases afin de vérifier la conformité de votre dossier.**

**Attention, tout dossier incomplet ne pourra être présenté au jury.**

******

****

Trophées

EAF

10 Terrasse Bellini

92806 PUTEAUX

Contact :

tropheeseaf2019@gmail.com